

Compte de libre passage «Zurich»

Le compte de libre passage «Zurich» de la «Zurich» fondation de libre passage vous donne la possibilité de placer le capital issu de votre prévoyance professionnelle dans les meilleures conditions. Il constitue une base importante pour une retraite sans soucis financiers. De plus, vous déterminez vous-même la stratégie de placement qui vous convient.

À qui est destiné le compte de libre passage «Zurich»?

Aux personnes qui souhaitent placer leur avoir de libre passage de manière attractive, dans les cas suivants:

- Début d'une activité indépendante (suppression de l'obligation en matière de prévoyance professionnelle)
- Travail à temps partiel dont le revenu est inférieur au montant assujéti à l'obligation d'assurance
- Impossibilité de transférer la totalité de l'avoir de prévoyance dans l'institution de prévoyance du nouvel employeur
- Pas de remboursement, pour le moment, du retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
- Transfert de l'avoir de libre passage d'une institution à une autre
- Interruption à moyen ou à long terme de l'activité lucrative (p. ex. séjour à l'étranger, formation continue, etc.)

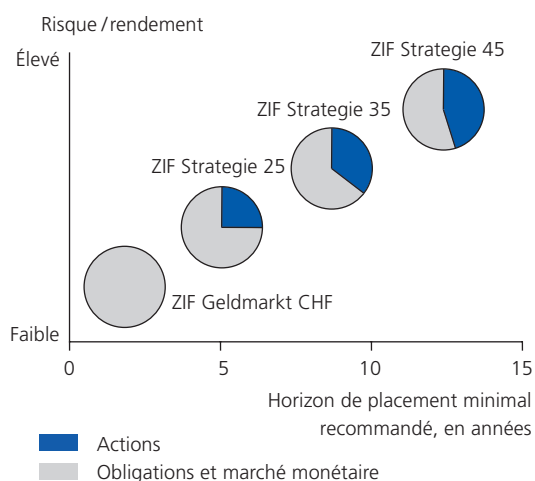
Informations détaillées

Le placement de capitaux relève d'un savoir-faire confirmé par la pratique et par les résultats qui en sont la preuve tangible. Vos apports sont investis dans des obligations et des actions triées sur le volet.

Stratégie de placement

Vous déterminez vous-même votre stratégie de placement: l'argent est placé dans l'un des quatre fonds de placement (ZIF Strategie 25, 35, 45 ou ZIF Geldmarkt CHF).

Fonds de placement

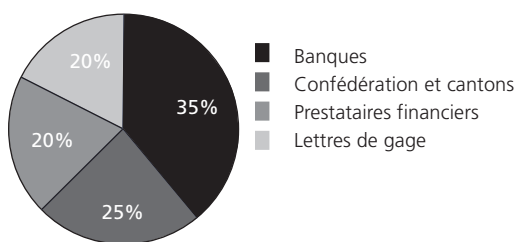


Fonds de placement

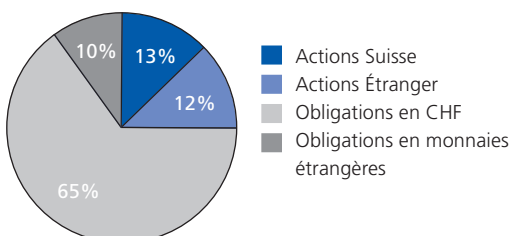
Les fonds se distinguent principalement par leur quote-part d'actions et sont soumis aux sévères prescriptions légales en matière de placement (OPP 2). Veuillez noter que les rendements de placements subissent des fluctuations de valeur; il convient donc de prendre en compte les éventuelles évolutions négatives de cours.

Le graphique «Fonds de placement» illustre clairement les différences entre ces fonds: si la quote-part d'actions est élevée, les perspectives de rendement sont élevées aussi, mais le risque de fluctuations de valeurs ou même de pertes est alors plus important et il convient d'envisager un horizon de placement de plus longue durée.

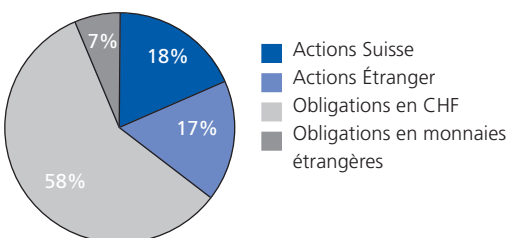
ZIF Geldmarkt CHF



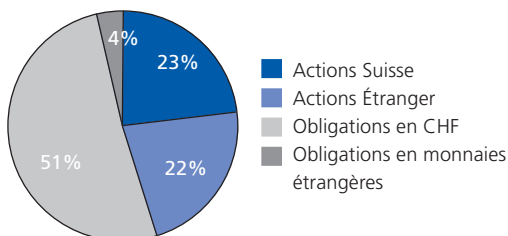
ZIF Strategie 25



ZIF Strategie 35



ZIF Strategie 45



Cela vous intéresse? Nos conseillers à la clientèle se tiennent à votre disposition pour vous renseigner et vous aider. Appelez-nous au 0800 80 80 80 ou passez dans l'une de nos agences. Vous pouvez également consulter notre site www.zurich.ch.

ZIF Geldmarkt CHF

Le fonds est investi de préférence dans des placements à revenu fixe assortis d'une durée résiduelle courte. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts, tout en évitant au maximum les variations de cours. Ce fonds ne comprend pas d'actions.

ZIF Strategie 25

Le fonds est principalement investi dans des placements à revenu fixe et dans une mesure limitée dans des actions. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts et des gains de cours, tout en évitant les variations de cours importantes. La quote-part stratégique en actions se situe à 25%.

ZIF Strategie 35

Le fonds est investi dans un mélange équilibré d'actions et de placements à revenu fixe. L'objectif de placement est de réaliser un meilleur rendement en exploitant les gains de cours, étant toutefois précisé que des variations de cours doivent être prises en compte. La quote-part stratégique en actions se situe à 35%.

ZIF Strategie 45

Le fonds est investi dans des placements à revenu fixe et dans une large mesure dans des actions. L'objectif de placement est de réaliser un meilleur rendement en exploitant les gains de cours, étant toutefois précisé que d'importantes variations de cours doivent être prises en compte. La quote-part stratégique en actions se situe à 45%.

Versement

L'avoir placé sur votre compte de libre passage «Zurich» sert à garantir le maintien de votre prévoyance professionnelle au sens de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) ou de la LFLP (loi fédérale sur le libre passage). C'est pourquoi cet argent ne peut pas être utilisé à d'autres fins avant l'âge de la retraite, à l'exception des cas suivants:

- Transfert de votre avoir dans une caisse de pension ou dans une autre institution de libre passage
- Perception d'une rente entière de l'assurance-invalidité fédérale
- Exercice d'une activité indépendante sans obligation en matière de prévoyance professionnelle
- Acquisition d'un logement à usage propre
- Départ définitif à l'étranger

Conditions

Versement	■ Pas de limites
Âge d'entrée min./max.	■ Minimum 17 ans – maximum âge AVS moins 5 ans
Durée	■ Pas de durée fixe (durées recommandées indépendamment de la stratégie de placement choisie)
Frais (variables)	■ Frais de gestion ■ Frais de conclusion

Vos avantages en un coup d'œil

- Vous investissez dans votre prévoyance vieillesse.
- Vous déterminez vous-même votre stratégie de placement.
- Vous décidez du montant de vos versements sans engagement de votre part.
- En cas de besoin, vous pouvez utiliser vos fonds de prévoyance dans le cadre des possibilités légales pour financer la propriété d'un logement, pour vous mettre à votre compte, etc.